

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09.12.2016

L'An deux mille seize

Le Neuf Décembre, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2016

PRESENTS : FROMENT R., ROBIN A., FAUCHER M., PIGNON M, SEGUI H., MAROUSSIE G., BOURNEL P., CHARLE L., GROLLEAU D., BOBINEAU P.,

ABSENTS : MASSIOT J., ARCHAMBAUD M., GONJOT C. (excusés)

Secrétaire de séance : Mr BOURNEL Paul

Pouvoir de Mr GONJOT Christophe à Mr FROMENT René

Pouvoir de Mme ARCHAMBAUD Monia à Mme ROBIN Annie

Pouvoir de MR MASSIOT Joël à Mr MAROUSSIE Gérard

OBJET :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 28 Octobre 2016
- Annulation de la délibération d'arrêt du PLU en date du 06.10.2016
- Nouvelle Délibération d'arrêt du PLU
- Loi NOTRE – Mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin
- Paiement heures complémentaires personnel communal
- Primes exceptionnelles au Personnel en contrat CAE (plus d'un an d'ancienneté)
- Contrat CAE Mr BERTHOIS David
- Contrat balayage Mécanique
- Subvention OGEC de Champagné-les-Marais
- Participation financière Pôle D'Attelage
- Délégation donnée au Maire pour des dépenses à hauteur de 6000.00 euros
- Indemnité annuelle du Percepteur
- Courrier Comité des Fêtes
- Courrier Amicale Laïque
- Courrier Madame La Directrice de L'Ecole Publique, Voyage à Nantes
- Questions diverses

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en rajoutant :

- Vente de terrain lotissement de La Passerelle
- Décisions modificatives (budgets annexes lotissement de La Passerelle et Zone Artisanale)

Précédent compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal,

- Arrête le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) tel qu'il est annexé à la présente délibération
- Arrête le zonage d'assainissement tel qu'il est annexé à la présente délibération

- Adopte la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes des isles du Marais Poitevin
- Accepte le paiement des heures complémentaires à Mme QUINTARD Marie José
- Accepte de verser une prime exceptionnelle de 200 euros aux agents en contrat CAE depuis plus d'un an à la commune
- Accepte l'embauche en contrat CAE de Mr BERTHOIS David
- Accepte le contrat de balayage avec la Société VEOLIA pour un montant de 2 370.19 € TTC annuel
- Accepte le versement de la subvention de 724 € à L'OGEC de Champagné-les-Marais
- Accepte le versement exceptionnel de la subvention d'un montant de 44.72 euros à L'Association du Centre de Dressage
- Autorise le Maire à procéder à des achats à hauteur de 6 000.00 €
- Accepte le versement de l'indemnité annuelle de 426.64 € à Madame GOSSET Anne Marie, comptable à la trésorerie de Chaillé-les-Marais
- Accepte la gratuité de la Salle des Fêtes au Comité des Fêtes lors du Dîner dansant du 03/12/2016
- Accepte la gratuité de la Salle des Fêtes à l'Amicale Laïque lors de la Fête de Noël le 10/12/2016
- Décide de verser une subvention de 1 100.00 € à la coopérative scolaire de l'Ecole Publique pour aider au financement d'une sortie pédagogique les 6 et 7 mars 2017
- Accepte de céder le lot n° 17 du lotissement de La passerelle à de futurs acquéreurs
- Accepte deux décisions modifications aux budgets annexes :

Lotissement de la passerelle :

Intitulé	Dépenses		Recettes	
	compte	montant	compte	montant
Virement section investissement 042	023	- 102 580.16		
Variation des en-cours de production	7133	102 580.16		
Virement de la section de fonctionnement 040			021	- 102 580.16
Terrains 040			3351	102580.16

Lotissement de La Zone Artisanale « La Vigne des Ormeaux »

Intitulé	Dépenses		Recettes	
	compte	montant	compte	montant
Virement section	023	- 51 430.90		

investissement 042				
Variation des en-cours de production	71355	51 430.90		
Virement de la section de fonctionnement 040			021	- 51 430.90
Terrains 040			3555	51 430.90

Questions diverses :

- Question de Mr BOURNEL Paul : serait-il possible de changer la programmation des horloges pour l'éclairage public, afin de diminuer l'amplitude horaire
 - o du matin : 6 h 30 au lieu de 6 heures
 - o le soir : 22 h 30 et non 23 heures,

Ce qui impliquerait une économie d'énergie d'une heure par jour ?

Après discussion, un bilan va être fait sur les dépenses d'éclairage public et une décision sera prise lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

- Lecture du courrier de Mr FAUCHER Jean Marie : il demande à ce qu'un panneau de signalisation soit apposé vers le pont (entrée de bourg au lieudit le Petit Booth Neuf) indiquant les habitations et exploitations agricoles, de La Petite Guinée, La Grande Guinée, Sauvagnac etc. Le Conseil Municipal accepte la mise en place d'une signalisation qui mentionnera également la piste cyclable. Monsieur Le Maire indique que la Commission communale de la Voirie se réunira afin de choisir l'implantation du panneau.
- Lecture du courrier de Mr GHEMARD Jacques au sujet du classement en zone humide de sa parcelle dans le projet de plan local d'urbanisme
- Lecture du courrier de Mr GRELLIER Philippe (adjoint au chef d'agence départementale routière de Luçon) concernant une demande de marquage au sol sur la D10.
- Lecture du courrier de Mr LEBOEUF Alain, Député de la Vendée, Président de la Commission infrastructures, réseaux et mobilité du Département : Suite à une demande de Monsieur Le Maire, de mise en sécurité de la D10 (tronçon du Bourg de Ste Radegonde aux Portes des Cinq Abbés) par la mise en place de glissières de sécurité. En guise de réponse, Mr LEBOEUF propose que la D10 soit transférée dans le patrimoine de la commune qui pourra alors, réaliser à ses frais, les aménagements qu'elle souhaite. Monsieur Le Maire déplore cette réponse et va l'en informer par courrier.
- Rapport de L'Office du Tourisme disponible en Mairie
- Les conseillers municipaux souhaitant s'inscrire au repas de Noël de la cantine peuvent le faire en Mairie
- Vœux du Maire le 14 Janvier 2017 à 10 H 30 à la Salle des Fêtes

Levée de séance 22 h 45.

